



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 MARS 2022



DELIBERATION N° 2022-03-055-DR/CP

Nomenclature : 1.1.10

**OBJET : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE DE LOISIRS :
MODIFICATIONS DE CONTRAT DIVERS LOTS**

Votants : 32
Abstention : /
Votes exprimés: 32

Pour: 32
Contre : /

Fait à Tarnos,
le 16 mars 2022
Pour extrait certifié
conforme



*Certifié exécutoire compte tenu
du dépôt au titre du contrôle de
légalité et de l'affichage en
Mairie le : 16/03/2022*

L'an deux mille vingt deux, le quinze mars, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPAGE, Maire.

PRÉSENTS A L'OUVERTURE DE SEANCE

M. LESPAGE, M. PERRET, Mme NOGARO, M. DOMET, Mme DUFAU, M. MABILLET, Mme DUPRE, Mme MOUNIER, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, M. SAUBIETTE, M. GARANS, Mme CORRIHONS, M. FLEURENTDIDIER, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, Mme LE GALL, M. COUTIER, Mme CASSAING, Mme DACHARRY, M. LATAILLADE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS A L'OUVERTURE DE SEANCE

M. DUBERT	procuration à	Mme NOGARO
Mme BAULON	procuration à	Mme ORDUNA
M. CENDRES	procuration à	Mme LE GALL
Mme LALANNE	procuration à	M. GONZALES
M. HERVELIN	procuration à	Mme DUFAU
M. ROBLES	procuration à	Mme CASSAING

ABSENTS EXCUSÉS A L'OUVERTURE DE SEANCE

Mme ORDUNA, M. LECERF

➤ Arrivée de Mme ORDUNA au point n° 2022_03_045_DGS

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents en début de séance	25
Nombre de présents à partir du point n° 2022_03_045_DGS	26
Nombre de pouvoirs en début de séance	5
Nombre de pouvoirs à partir du point n° 2022_03_045_DGS	6
Nombre de votants en début de séance	30
Nombre de votants à partir du point n° 2022_03_045_DGS	32

Monsieur le Maire rappelle que le marché de travaux 21TX01 concernant la construction du centre de loisirs a été lancée le 26 février 2021. Ce marché comportait 12 lots. Le lot « menuiseries intérieures » infructueux lors de la première consultation a été relancé sous le



numéro de marché 21TX11. Enfin, une consultation concernant la serrurerie a été lancée marché n° 21TX09.

Ces marchés ont été attribués, par décision du Maire, aux entreprises suivantes et pour les montants précisés ci-dessous :

MARCHE 21TX01	TITULAIRE	MONTANT ESTIMATIF STADE AVP	MONTANT HT	MONTANT TTC
1 - Gros œuvre	Lalanne Construction	360 000	357 151,28	428 581,54
2 - Charpente couverture	Itoiz	184 400	158 000,00	189 600,00
3 - Étanchéité	Sud Atlantique Étanchéité	16 300	10 751,30	12 901,56
4 - Menuiseries Aluminium	Labastère 64 SAS	66 700	46 497,00	55 796,40
5 - Menuiseries intérieures	<i>infructueux</i>			
6 - Plâtrerie isolation	J.Goyty	86 300	141 000,00	169 200,00
7 - Sols souples	Pau Sols souples	17 900	16 283,79	19 540,55
8 - Peinture	Pau Peinture	27 700	33 000,00	39 600,00
9 - Carrelage faïence	Items	9 700	8 649,50	10 379,40
10 - Électricité	Sudelec	68 000	69 974,48	83 969,38
11 - Chauffage ventilation plomberie sanitaire	SAS Bobion Joantin	140 000	156 900,00	188 280,00
12 - Voirie réseau divers	Pinaquy	94 960	74 987,24	89 984,69
21TX11 - Menuiseries intérieures	Laporte	81 000	97 492,69	116 991,23
21TX09 - Serrurerie	Métal concept	20 000,00	28 430,00	34 116,00
	TOTAL	1 172 960,00	1 199 117,28	1 438 940,75

Aujourd'hui, il convient d'autoriser M. le Maire à signer les modifications de contrat nécessaires à la poursuite des travaux.

Le montant de ces modifications de marché s'élève à 9 958,35 € HT, soit 0,83 % du montant initial du marché.

Le coût global de travaux, après modifications de contrat, s'élève donc à 1 209 075,63 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande publique et notamment les articles L2194-1 relatifs notamment aux modifications de contrat de faibles montants (6°) et R2194-8 relatifs aux montants des modifications de contrat,

Vu la délibération 2020-12-139 du Conseil municipal du 15 décembre 2020 autorisant M. le Maire à lancer la procédure de consultation en procédure adaptée, compte tenu du montant des travaux, et à signer les marchés correspondants,



Vu la décision du Maire 2021-142 du 26 mai 2021 attribuant après mise en concurrence le marché 21TX01 à l'exception du lot 5 « Menuiseries intérieures » et du lot 6 « Plâtrerie » et les contrats signés avec les entreprises,

Vu la décision du Maire 2021-158 attribuant le lot 6 du marché 21TX01 et le marché 21TX11 « Menuiseries intérieures » après mise en concurrence et les contrats signés avec les entreprises,

Considérant les projets de modifications de contrat précisant les travaux supplémentaires à entreprendre,

Considérant que, après intégration de toutes les modifications de contrat, les montants globaux des marchés restent inférieurs aux seuils de publicité européens pour les marchés publics.

DÉLIBÈRE

APPROUVE les modifications de contrat suivantes :

MARCHE 21TX01	TITULAIRE	MONTANT INITIAL € HT	MONTANT MODIFICATIONS DE CONTRAT € HT	MONTANT APRÈS MODIFICATIONS € HT	+/-	OBJET DES MODIFICATIONS
1 Gros œuvre	Lalanne Construction	357 151,28	1 597,97	358 749,25	0,45 %	longrines portail
4 Menuiseries Aluminium	Labastère 64 SAS	46 497,00	-2 100,00	44 397,00	-4,52 %	suppression stores
6 Plâtrerie isolation	J.Goyty	141 000,00	376,13	141 376,13	0,27 %	plus/moins values doublage pour amélioration performance acoustique
9 Carrelage faïence	Items	8 649,50	344,90	8 994,40	3,99 %	faïence et carrelage supplémentaire pour toilettes maternelles supplémentaires
10 – Électricité	Sudelec	69 974,48	2 723,57	72 698,05	3,89 %	modifications prises, precablage alarme anti intrusion
11 – Chauffage ventilation plomberie sanitaire	SAS Bobion Joanin	156 900,00	1 784,84	158 684,84	1,14 %	remplacement lavabos et modifications urinoir maternelles
12 - Voirie réseau divers :	Pinaquy	74 987,24	2 447,00	77 434,24	3,26 %	plus et moins grilles caniveau bordure
21TX11 - Menuiseries intérieures	Laporte	97 492,69	2 783,94	100 276,63	2,86 %	remplacement par vitrage à contrôle solaire, bloc-porte
MONTANT TOTAL DES MODIFICATIONS DE CONTRATS			9 958,35			



AUTORISE Monsieur le Maire à signer les modifications de contrat correspondantes avec les entreprises concernées ;

DIT que les sommes sont prévues aux budgets

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr